



# PORTUGAL

## Numéros utiles

Numéros utiles

Indicatif international : 00351 suivi du numéro complet.

Du Portugal vers la France 0033 suivi de l'indicatif régional 1,2,3,4 ou 5 et huit numéros.

Du Portugal vers un portugais français : 0033 6 et huit numéros.

Annuaire téléphonique du Portugal : <http://www.118.pt>

### **Numéro d'urgence national (police/pompiers/SAMU) : 112**

Police (Policia de Segurança Publica) :

- ▶ Lisbonne : 21.765.42.42. ou le 112.
- ▶ Porto : 22.607.82.20
- ▶ Coimbra : 23.982.2022.
- ▶ Braga : 25.320.04.20.
- ▶ Ponta Delgada (Açores): 296.29.87.42
- ▶ Funchal (Madère): 291.20.82.00
- ▶ Faro: 289.82.20.22 ou 289.81.58.45
- ▶ Portimao : 282.45.05.80
- ▶ Leiria : 244.85.98.30

### **Guarda Nacional Republicana :**

- ▶ Lisbonne : 21.321.70.00.
- ▶ Porto : 22.339.96.00.
- ▶ Coimbra : 23.979.43.00.
- ▶ Braga : 25.326.24.60.
- ▶ Faro : 289.88.76.00.
- ▶ Portimao : 282.42.24.40
- ▶ Leiria : 244.61.20.06

**Ambassade de France à Lisbonne** - Section consulaire - : 21.393.92.92.

**Consulat général de France à Porto** : 22.607.82.20

### **Consuls honoraires :**

- ▶ A Evora, M. Joaquim Da Silveira Policarpo, tél/fax: 266.70.24.24
- ▶ A Faro, DR Jean-Pierre RANCHER, tél. : 28.138.06.60, fax : 28.138.06.69
- ▶ A Funchal (Madère), M. Joao Jose Figueira da Silva: 29.120.07.50. - fax: 291.22.92.20
- ▶ A Horta (Açores), Dr Xavier Deschamps: Tél/Fax. 29.239.27.80.
- ▶ A Leiria, Maître Maria Manuela Miranda Santos: 24.483.11.64.
- ▶ A Ponta Delgada (Açores), M. Miguel de Faria E Maia d'Aguiar : 29.662.95.00. - fax: 29.628.40.40.

- ▶ A Setubal, Maître Henrique Rocha Ferreira: 26.553.89.70. - fax: 26.522.86.25
- ▶ A Aveiro, poste vacant.
- ▶ A Braga, M. J.P. Porcher : 25.327.21.87.
- ▶ A Viana do Castelo; M. Gonçalves Da Silva : 258.80.65.50.
- ▶ A Figueira da Foz: M. Fernando Jose Dias Esteves. Tél ; 23.340. 24.29, fax : 23.342.01.47.
- ▶ A Coimbra: M. Nuno J.G. Viegas Nascimento. Tél : 23.980.04.00, fax : 23.980.04.10.

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

## Sécurité

Les conditions de sécurité sont comparables à celles qui prévalent dans la plupart des grandes villes européennes. Les risques encourus sont les mêmes (vols à la tire, actes de délinquance liés au trafic de stupéfiants..) mais les agressions pour vol, de nature plus ou moins violente, sont en recrudescence. Il convient d'être particulièrement vigilant dans les zones touristiques et balnéaires ; éviter de se promener seul la nuit sur les plages.

En cas de vol, il convient de remplir une déclaration auprès de la police locale et de prendre contact avec le consulat de France compétent.

A Lisbonne, une certaine vigilance est recommandée, surtout la nuit, dans les principaux lieux touristiques : quartiers de l'Alfama, de la Baixa, du Bairro Alto et du château Saint-Georges, ainsi que dans les transports en commun. Les pickpockets sévissent particulièrement dans les tramways anciens (eléctricos numéros E25 et E28). A la plage, à l'hôtel ou au restaurant, ne jamais laisser les bagages dans la voiture ou dans le coffre.

A Porto, la nuit, éviter les quartiers populaires (port, quais et rues désertes). Circuler avec les portières des véhicules verrouillées dans les rues du centre ville.

**PERIODE ESTIVALE PREVENTION DES INCENDIES** Le territoire du Portugal est la proie chaque année de graves incendies qui font plusieurs victimes et des dégâts matériels considérables. Les visiteurs des zones rurales et forestières sont appelés à faire preuve de responsabilité et de la plus grande vigilance dans la prévention de ce fléau. Du 1er juin au 30 septembre, il est strictement interdit d'allumer des feux dans les zones forestières. Cette interdiction inclut les feux de camps, braseros et barbecues pour pique-niques, feux d'artifice et pétards, allumettes, chandelles et cigarettes. Il est notamment interdit de fumer sur les routes traversant les zones forestières.

**PLAGES** Les autorités portugaises s'efforcent de limiter le nombre d'accidents sur les plages. Aussi, à compter du 1er juin 2006, toute personne se baignant malgré la présence d'un drapeau rouge (baignade interdite) ou jaune (autorisation de rentrer dans l'eau mais pas de nager) s'expose à une amende de 55 Euros.

Si un tremblement de terre se produisait lors d'un séjour touristique, il est recommandé à nos ressortissants de prendre immédiatement contact avec leurs familles ou leurs proches afin de les rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec les services consulaires français.

## Transports

### INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Le réseau routier est bon et les villes principales sont desservies par des autoroutes (autoestradas A1, A2, A3...) payantes ou des routes à quatre voies (vias rapidas IC/IP) gratuites. Le site internet de la Direction Générale des Autoroutes et Routes du Portugal fournit

des informations sur l'état des routes, du trafic, etc. : <http://www.estradasdeportugal.pt>

## **SECURITE ROUTIERE**

Le code de la route et la signalisation sont les mêmes qu'en France mais, en pratique, **une vigilance redoublée s'impose en voiture**. Le taux d'accidents mortels est encore au Portugal supérieur de trente pour cent à la moyenne européenne.

Les **limitations de vitesse** sont de 120 km/h sur autoroute, 100km/h sur les voies rapides, 90 km/h sur route et 50 km/h en agglomération. En outre, sur certaines routes à plusieurs voies existent, selon les voies, des vitesses minimales en dessous desquelles il est interdit de rouler.

Depuis le 23 février 2005, sont obligatoires à bord de tous les véhicules (y compris étrangers) circulant au Portugal un **gilet fluorescent** (à conserver dans l'habitacle de la voiture et non dans le coffre) et un **triangle de signalisation**. Le gilet fluorescent doit être utilisé par tout automobiliste amené à quitter son véhicule sur le bord d'une route. Le triangle de signalisation doit être disposé à une distance minimale de 50 mètres à l'arrière du véhicule. La police portugaise verbalise les conducteurs qui ne respectent pas ces règles.

Le **taux d'alcoolémie** maximum toléré au volant est de 0,5g/l. La conduite en état d'ébriété est passible d'une amende. La conduite d'un véhicule sous l'emprise de certaines substances "qui altèrent la capacité de conduire" est interdite. Les substances incriminées sont le cannabis, la morphine, la cocaïne, les amphétamines et l'ecstasy. Les contrôles consistent en une série de tests permettant de détecter la présence de signes extérieurs associés à la prise de stupéfiants. Lorsque la présomption est établie, la police ordonne une analyse d'urine, qui peut être complétée par une analyse de sang. Le refus d'effectuer ces tests sans motif légitime est puni des mêmes peines que la conduite sous l'emprise de stupéfiants : une amende de 250 à 2500 Euros.

L'usage du **téléphone mobile** est désormais interdit pendant la conduite, sauf à disposer d'un système "mains libres". Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende de 500 à 2500 Euros.

Sur certaines portions de route, notamment l'A25 entre Aveiro et Vilar Formoso, il est obligatoire de rouler avec les **feux de croisement** allumés, même de jour. De nombreux contrôles sont effectués et les contrevenants sont passibles d'amende.

En cas **d'infraction au code de la route**, le contrevenant étranger doit immédiatement payer l'amende correspondante, voire, en cas de faute grave justifiant la comparution ultérieure devant un tribunal, une caution équivalant au montant maximal de l'amende. L'impossibilité de payer l'amende peut entraîner la confiscation immédiate du véhicule ou des documents afférents à celui-ci. Dans ce dernier cas, une attestation provisoire de circulation est délivrée à l'auteur de l'infraction.

En cas **d'accident sur la voie publique**, il est fortement recommandé aux conducteurs, après avoir signalé l'accident par la pose du triangle réglementaire, de rester sur les lieux de l'accident et de ne pas déplacer les véhicules. En effet, pour limiter les conflits éventuels entre les conducteurs ou leurs assureurs respectifs, la police portugaise a coutume de se déplacer sur les lieux de l'accident ; les parties concernées et les éventuels témoins sont interrogés sur place et les circonstances exactes de l'accident sont dûment consignées par les autorités. Lorsque l'on demande de l'aide à partir d'une borne SOS, s'assurer que le véhicule de dépannage qui se présente est bien celui de la société contactée par téléphone. **En cas d'accident grave, le numéro d'urgence national est le 112**. A tous moments, il convient de respecter scrupuleusement les règles de sécurité suivantes :

- ▶ respecter strictement les limitations de vitesse, notamment sur les routes à quatre voies (IC/IP) qui ressemblent à des autoroutes mais ne sont pas adaptées à la circulation à grande vitesse.
- ▶ ne pas s'arrêter sur la chaussée
- ▶ attacher les ceintures de sécurité à l'avant comme à l'arrière
- ▶ siège rehausseur pour les enfants de 3 à 12 ans mesurant moins d'1m50. Interdit à l'avant, le siège s'utilise en combinaison avec les ceintures de sécurité arrières du véhicule.
- ▶ redoubler de vigilance en fin de semaine à l'heure de sortie des bars et discothèques (nuit, petit matin)
- ▶ être prudent sur les routes nationales où la circulation des poids lourds est intense
- ▶ faire attention à la circulation des deux-roues souvent fortement chargés.

**RESEAU FERROVIAIRE** Il est en bon état mais peu développé. Site internet des chemins de fer portugais : <http://www.cp.pt>

**TRANSPORT AERIEN** Vols internationaux à destination de Lisbonne, Porto et Faro. Bon entretien de la flotte intérieure. Compagnies aériennes desservant le Portugal :

AIR FRANCE TAP PORTUGALIA EASY JET à Lisbonne AIGLE AZUR à Lisbonne RYANAIR à Porto

## Entrée / Séjour

Les voyageurs se rendant au Portugal doivent être en possession de documents d'identité en cours de validité, y compris pour les enfants en bas âge : carte nationale d'identité ou passeport. Le passeport périmé depuis moins de cinq ans est également toléré.

## Santé

**Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ.** Souscrire une assurance de rapatriement. Les Français sous traitement médical en France (ex : dialyse), qui souhaitent séjourner au Portugal de manière prolongée, devront demander à leur caisse de sécurité sociale française l'autorisation préalable pour suivre leur traitement dans un établissement public portugais et se munir de l'imprimé E112. Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

### Numéros utiles

**Numéro d'urgence unique : 112**

**Croix Rouge Portugaise : 22.600.63.53**

A LISBONNE :

- ▶ Urgences : 112.
- ▶ Pompiers : 21.342.22.22 ou 21.390.60.60.
- ▶ INEM: Emergencia Medica (SAMU): 213 508 100

Etablissements de soins de première urgence :

- ▶ Hôpital Santa Maria : 21.780.50.00. Urgences:21.790.12.00.
- ▶ Hôpital Sao José : 21.884.10.00. Urgences: 21.884.14.08 ou 21.884.15.17.

Autres :

- ▶ Hôpital Saint Louis des Français : 21.321.65.00.
- ▶ Hôpital da CUF : 21.392.61.00.

A PORTO :

- ▶ Urgences : 112.
- ▶ Hôpital Sao Joao : 22.551.21.00
- ▶ Hôpital Santo Antonio : 22.208.46.01 ou 22.203.78.72
- ▶ INEM (SAMU): 22.206.50.00.

A COIMBRA :

- ▶ Hôpital Universitaire : 23.940.04.00.
- ▶ INEM (SAMU): INEM (SAMU) : 239.79.78.00 ou 112.

A AVEIRO :

- ▶ Hôpital Infante D. Pedro : 23.437.83.00.
- ▶ INEM (SAMU): 234.31.38.39 ou 112.

A BRAGA :

- ▶ Hôpital Sao Marcos : 25.320.90.00.

A PONTA DELGADA:

- ▶ Hôpital Divino Espirito Santo : 29.620.30.00.

A FUNCHAL (Madère):

► Hospital Distrital: 29.174.22.41.

A FARO:

► Hospital Distrital: 28.989.11.00. Urgences: 289.80.25.55.

A LEIRIA

► Hôpital distrital de Pombal : 236 21 00 00

A PORTIMÃO

► Hôpital da Misericórdia : 282 43 00 40

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

## Compléments

**MULTIPROPRIETE** Dans le domaine de l'accèsion à la propriété à temps partagé, plusieurs cas d'escroquerie ont été signalés, notamment en Algarve, d'où la nécessité d'être assisté avant et pendant la transaction par un homme de loi.

**LOCATIONS DE VACANCES** Il convient de noter la recrudescence des cas d'escroquerie à la location temporaire de logements de vacances par internet. La vigilance s'impose dans ce secteur et il est recommandé de s'assurer du sérieux des garanties apportées par les organismes proposant ce type de locations.

**PROTECTION DES CONSOMMATEURS** Le centre de droit de la consommation (<http://www.consumidor.pt>) est le correspondant du centre européen de défense des consommateurs. Le gouvernement a également mis en place un numéro gratuit d'assistance aux consommateurs destiné aux touristes étrangers : 808.781.212

**AUTRES RECOMMANDATIONS** Les chèques français en Euros et les cartes de crédit à puce peuvent ne pas être acceptés chez les commerçants portugais.

Une tenue correcte est recommandée dans les églises.

Le trafic de stupéfiants est sévèrement réprimé. La détention et la consommation sont punies d'amendes et de peines d'emprisonnement.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appel qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.